



COMPTE - RENDU
Conseil de quartier commun
des 2 quartiers
Bouverie Nord/ Bouverie Sud
03.07.2025

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie
Rédacteur : Virginie HACOT
Approbateurs : Martine BOUVARD et Yoan GNERUCCI
Objet de la réunion : Conseil de quartier commun de la Bouverie Nord et de la Bouverie Sud
Date : le 03/07/2025

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Excusé
Robert MASSON	Adjoint au Maire référent au quartier de la Bouverie	Excusé
Christian BESSERER	Elu référent du Conseil de quartier Bouverie Nord	Excusé
Carole SCHWALLER	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Excusée
Pascale TESSONNEAU	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la Démocratie participative	oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint délégué à la Sécurité Publique	oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint aux travaux	Excusé

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Fatma BADJI	Directrice de Cabinet	oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	oui
Jean François VEROT	Directeur Général Adjoint- Pôle technique-Aménagement du territoire.	oui
Vincent VILLALTA	Directeur Général Adjoint - Pôle Culture-Animation-Patrimoine-Environnement.	oui
Benoit BODRATI	Directeur Général Adjoint-Pôle Ressources- Proximité	oui
Olivier LONGER	Directeur Adjoint des Services Techniques	Excusé
Virginie HACOT	Coordinatrice du pôle de la Bouverie	oui

Conseillers de quartier Bouverie Nord :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jacques DEWEZ	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Excusé
Virginie DUFAY-MORENO	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Excusé
Bernard LE NOEL	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Christine GUERIN	Conseillère de quartier Bouverie Nord	oui
Bruno GUELI	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Jean-Paul HADET	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Nord	oui

Richard HAGOUEL	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Dominique LAURE	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Excusée
Alain LE GOFF	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Jean-Paul PERDRISSET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Ernest BURTON	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Christian MARCELLIN	Conseiller de quartier Bouverie Nord	oui
Gilbert VIPLÉ	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Excusé

Conseillers de quartier Bouverie Sud :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Brice FEILLU	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Pierre FILIPPI	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Jacques GAGNOLET	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Alain LIEBLICH	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Madhi OUHAES	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Michel PICHELOUP	Conseiller de quartier Bouverie Sud	oui
Jean-Patrice SERGEANT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Sud	oui

Madame BOUVARD, Elue déléguée à la Démocratie Participative remercie l'assemblée venue ce soir en demandant de bien vouloir excuser le retard, dû à un Conseil Municipal extraordinaire. Elle en profite aussi pour excuser les élus absents, dont Monsieur le Maire, Monsieur Masson et Monsieur BESSERER, retenus par un voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage récent avec la ville de PFINZTAL.

Avant de procéder à l'appel des conseillers, elle tient à remercier chaleureusement Mme Annie AZZENA pour son active participation en tant que conseillère de quartier mais qui pour des raisons personnelles a décidé de ne plus y siéger. Elle accueille ce soir Mr MARCELLIN Christian qui devient membre titulaire et représente le Collet Redon.

Madame BOUVARD annonce l'ordre du jour :

PREMIERE PARTIE

- Présentation du PPRIF
- Présentation des travaux réalisés depuis le dernier conseil de quartier du 9 décembre dernier.

DEUXIEME PARTIE

- Sujets abordés par les conseillers de quartiers Nord et Sud Bouverie.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

PREMIERE PARTIE :

Présentation du PPRIF

Monsieur GNERUCCI tient tout d'abord à préciser l'importance de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts (PPRIF) sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens. Il annonce que son élaboration est initiée par le Préfet du Var dans les zones où la protection contre les incendies le rend nécessaire, afin de définir les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir les risques incendie.

Le PPRIF permet de fixer des règles d'urbanisme adaptées à la réalité du terrain, d'imposer le débroussaillage obligatoire autour des habitations, d'encadrer les aménagements futurs et de favoriser une culture du risque partagée par tous.

Monsieur GNERUCCI rappelle à tous les membres ici présents que le PPRIF fait l'objet d'une concertation publique du 26 mai 2025 au 18 juillet 2025. Il incite les personnes à venir le consulter à la Mairie Annexe de la Bouverie afin d'y inscrire les remarques ou informations qui leurs paraissent illégitimes sur la carte du plan de zonage. Ceci permettra une modification éventuelle de la carte d'aléas de zonage avant l'approbation finale du PPRIF.

Présentation des travaux réalisés depuis le dernier conseil de quartier

Madame BOUVARD énumère et explique l'ensemble des travaux réalisés depuis le dernier conseil de quartier au travers d'un Power Point.

1- Sécurité :

Signalétique

- ❖ **Remise en état d'un miroir** à l'angle de René Biest et l'impasse du Jas Neuf.
- ❖ **Renforcement du sens interdit** rue du Baguier au cœur de la Bouverie.
- ❖ **Mise en place d'une interdiction de stationner** au bout de l'avenue de la Pinède au Cantadou

Marquage au Sol

- ❖ **Marquage du passage protégé** qui mène de la rue Pablo Picasso et la rue Fernand Léger ainsi que le stop de la rue Pablo Picasso
- ❖ **Marquage des 2 emplacements arrêts minute réservés** à la crèche 4.
- ❖ **Mise en place de 2 places de stationnements PMR** rue Honoré de Balzac.
- ❖ **Marquage du passage piéton** allée des Cistes.

Réfection de la voirie

- ❖ **Réfection de la voirie Allée des Lavandes / Allée des Lavandins** aux Pins Parasols.
- ❖ **Réfection de la voirie Rue Paul Cézanne** (du rond-point du stade à l'avenue des Cigalons)
- ❖ **Réfection de la voirie Rue Paul Cézanne** (de la rue Auguste Renoir à l'avenue Auguste Rodin)
- ❖ **Réfection de l'Impasse des Agates** au Collet Redon
- ❖ **Purges sur voirie** : Rue Marc Chagall, avenue Mozart, avenue des Cèpes, angle avenue des Cèpes et de l'Impasse Bolets, impasse des Marjolaines.

2- Cadre de vie :

- ❖ **Mise en place d'un banc** allée des Cistes au Collet Redon.
- ❖ **Mise en place d'un banc** boulevard des Arbousiers.
- ❖ **Réparation et entretien de la tente nomade** place des Félibres.
- ❖ **Remise en état du City stade** (changement du revêtement).
- ❖ **Remplacement des cages de foot amovibles et réhabilitation en cours du Graff** au stade de la Bouverie
- ❖ **Remplacement de plusieurs abribus** sur la Bouverie.

Madame BOUVARD précise que l'abribus du Cantadou, avenue des Eucalyptus, est en cours de faisabilité et qu'il devrait voir le jour après la rentrée des classes.

Elle ajoute également que la sécurisation, évoquée lors du dernier conseil de quartier, de l'arrêt de bus situé au pont de l'autoroute route de Marchandise a fait l'objet d'une étude par les services techniques qui sera soumis à un arbitrage budgétaire.

3 – Ecoles

- ❖ **Création d'un « jardin scolaire botanique »** à l'aire de jeu du Cœur de la Bouverie réalisé par une classe du CM2.
- ❖ **Les travaux d'agrandissement de l'école** se poursuivent.

Monsieur GNERUCCI précise que les travaux continuent également pendant les grandes vacances avec la reconfiguration de l'avenue des Eucalyptus par une voie partagée, une voie de stationnement, une circulation à double sens et enfin un dépose minute. La livraison de ce programme est toujours prévue à ce jour pour les vacances de la Toussaint.

DEUXIEME PARTIE :

SUJETS ABORDES PAR LES CONSEILLERS DE QUARTIER

La parole est donnée aux vices présidents afin qu'ils développent les différents sujets.

Sujet 1 : Bon nombre de questions soulevées par les conseillers concerne des sujets qui sont traités directement et quotidiennement par différents moyens mis en place par la mairie. Pour exemple les doléances qui concernent l'élagage, l'éclairage public, la signalétique, les trous dans la voirie, l'entretien des caniveaux...

Il est proposé de rappeler les différents supports sur lesquels déposer toutes réclamations de façon précise afin qu'elles soient prises en considération

Madame BOUVARD énumère les différents supports qui existent pour les concitoyens afin qu'ils puissent déposer leurs réclamations à savoir :

- ✓ La plateforme citoyenne **POP VOX**
Via le site de la Commune ROQUEBRUNE.COM (s'inscrire).
- ✓ Le service Mairie + **au N° Vert : 08000 83520**
- ✓ Auprès de la Mairie Annexe de la Bouverie

Madame BOUVARD précise que les signalements faits sont transmis par des fiches-action au service technique pour le traitement des demandes.

Sujet 2 : Le problème des dépôts sauvages persiste encore trop souvent sur notre quartier.

Il est demandé de rappeler toutes les consignes concernant le ramassage des encombrants

Monsieur HADET commence par expliquer qu'il va proposer à Monsieur MASSON d'élaborer une fiche récapitulative avec toutes les consignes de tri qui existent afin de les distribuer à chaque coloti et permettre de limiter l'incivisme récurrent.

Monsieur GUELI approuve l'idée même si beaucoup d'informations sont déjà en place.

Monsieur GNERUCCI annonce que beaucoup d'informations sur les services proposés sont déjà faites et mises en place auprès des concitoyens concernant le ramassage des encombrants Il rappelle tous les services existants à savoir :

Les déchets encombrants sont considérés comme des déchets volumineux et occasionnels (matelas, sommiers, meuble, etc...). Pour bénéficier du service une inscription est obligatoire auprès du service « **Mairie+ au 0800 083 520** ».

La limite est désormais fixée à 10 articles par personne pour les résidences individuelles et 20 articles pour les résidences collectives.

Les déchets suivants ne doivent pas être mis aux encombrants :

- ❖ Pneu-Batterie-moteurs
- ❖ Déchets dangereux tels que bidons de solvants-peinture-bouteille de Gaz
- ❖ Ordures ménagères-cartons -verres-vêtements.
- ❖ Remblais-végétaux
- ❖ Miroirs-palettes

Monsieur GNERUCCI ajoute que le temps de la prévention auprès des administrés est terminé et que le temps de la verbalisation est maintenant commencé, pour exemple les résultats obtenus avec les caméras mises en place :

VERBALISATION SECTEUR BOUVERIE DU :01/01/2025 AU 01/07/2025			
Lieux de collecte	PV 200 euros	PV 35 euros	TOTAL :
La Combe d'azur	8	20	28
Résidence Opalina	4	4	8
Route du Pas de Piche	6	34	40
Boulevard des Arbousiers	0	20	20
			96

De plus Monsieur GNERUCCI tient à mettre en avant le tout nouveau service de collecte gratuite à domicile qui permet de se **débarrasser gratuitement des gros appareils électriques** tout en faisant un geste solidaire.

Mis en place par Ecosystem, c'est un éco organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics, il a pour vocation de prolonger la durée de vie de vos équipements électriques grâce à la réparation ou le réemploi et, à défaut, les recycle.



ecosystem collecte **chez vous, gratuitement** et **sur RDV**
le gros électroménager dont vous souhaitez vous débarrasser.

ecosystem
recycler c'est protéger

Monsieur LE GOFF demande s'il y a un endroit qui existe pour le recyclage des vélos.

Monsieur GNERUCCI précise qu'il y a une recyclerie à Roquebrune auprès de laquelle les concitoyens peuvent aussi déposer leurs objets dont les vélos et qu'il y a aussi pour compléter l'offre de service **la déchetterie de Puget sur Argens** qui vient de se moderniser récemment :

Elle est située au 590, chemin de la plaine 83480 Puget sur Argens

Téléphone : 04.94.45.63.09

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h00 à 11h45.

Elle est accessible avec un badge à demander sur le site de DIPROVAL : diproval@esterelcotedazur-agglo.fr ou au par téléphone au 04.83.09.84.31

Monsieur SERGEANT tient à compléter les propos de Monsieur GNERUCCI en rappelant qu'il existe un calendrier avec le jour du ramassage des encombrants.

Le ramassage s'effectue une fois par mois, le lundi et le mardi, pour le quartier de la Bouverie.

Afin d'éviter l'amoncellement de dépôts sauvages, **il ne faut sortir les encombrants que la veille de la collecte.**

janvier	février	mars	avril
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5	1 2	1 2	1 2 3 4 5 6
6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13
13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20
20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27
27 28 29 30 31	24 25 26 27 28	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30
mai	juin	juillet	août
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4	1	1 2 3 4 5 6	1 2 3
5 6 7 8 9 10 11	2 3 4 5 6 7 8	7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10
12 13 14 15 16 17 18	9 10 11 12 13 14 15	14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17
19 20 21 22 23 24 25	16 17 18 19 20 21 22	21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24
26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28 29	28 29 30 31	25 26 27 28 29 30 31
septembre	octobre	novembre	décembre
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9	8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16	15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23	22 23 24 25 26 27 28
29 30	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30	29 30 31

Sujets divers :

La circulation des bus scolaires semble trop rapide dans les chicanes route des Eucalyptus

Madame BOUVARD explique qu'elle a fait remonter au délégataire que les bus scolaires roulaient à plus de 30 km /heure dans les chicanes de l'avenue des Eucalyptus et surtout qu'il faut qu'ils respectent les limitations en règle générale sur l'ensemble du territoire.

La vitesse ne concernant apparemment pas que les bus scolaires, Madame Bouvard se propose de faire remonter l'information à l'ECCA pour les bus de ligne ne respectant pas la vitesse autorisée.

Monsieur SERGEANT propose que de temps en temps la police se positionne sur ce secteur afin d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'endroit défini.

Monsieur LE NOEL ajoute que la vitesse n'est pas respectée non plus sur le quartier des Pins Parasols.

Les personnes âgées désirent avoir des informations précises sur le « service des bus solidaires » (fréquence et horaires)

Madame TESSONNEAU explique que plusieurs moyens de transports sont mis à disposition des seniors par le service du CCAS (Centre communal d'Action Sociale) de la commune pour plusieurs activités et manifestations et qu'elles sont réservées aux Roquebrunoises et Roquebrunois de **plus de 65 ans** sans condition de ressources.

ATELIERS ET TRANSPORT SOLIDAIRE

Vous désirez faire vos courses et vous n'avez pas de moyens de locomotion.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin 8h00-12h00	Courses et HANDIPLAGE (Juillet-août)		Courses et HANDIPLAGE (Juillet-août)	Courses	Courses et HANDIPLAGE (Juillet-août)
Après midi 13h30-17h00	Activités Village (Hors juillet-août) Courses (Juillet-août)	Activités Issambres (Hors juillet-août)	Activités Village (Hors juillet-août) Courses (Juillet-août)	Activités Bouverie	Activités Village (Hors juillet-août) Courses (Juillet-août)

Pour prendre ce transport solidaire il faut s'inscrire auprès de l'animatrice au 06.62.48.46.40

TRANSPORT SOLIDAIRE DE SANTE GRATUIT

Madame TESSONNEAU explique que les personnes ayant des difficultés de mobilité ou d'accès aux transports en commun peuvent bénéficier d'un transport adapté aux besoins de chacun.

Pour tous rendez-vous médicaux sur Roquebrune-sur-Argens, Fréjus, Saint Raphael, Puget-sur-Argens, Le Muy ou encore Sainte Maxime, le CCAS s'engage à accompagner les administrés dans la mesure des disponibilités du :

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Pour en bénéficier, les réservations doivent être effectuées au plus tard **72h à l'avance**.

HANDIPLAGE

Madame TESSONNEAU précise que, cet été, les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier d'un transport supplémentaire pour **HANDIPLAGE le vendredi matin**.

Pour davantage d'informations et pour s'inscrire il faut se rapprocher du C.C.A.S :

04 94 44 51 30

ccas@mairie-roquebrune-argens.fr

Madame Bouvard précise que nous venons de fêter cette année les 10 ans d'Handiplage ce mardi et que ce service rencontre toujours un vif succès.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **La gestion des problématiques liées aux nuisibles est une compétence Esterel Côte d'Azur Agglomération (ECAA).**

Le service LCN (lutte contre les nuisibles : tous les nuisibles) intervient à la demande. Ainsi il est intervenu sur la parcelle communale qui jouxte le jardin d'enfants : pour des chenilles processionnaires ; 10 nids d'échenilloirs ont été retirés et 8 pièges ont été installés sur le tronc des arbres.

Il intervient également chez des privés pour les problèmes récurrents de moustiques.



Rappel du numéro vert : 0800 10 40 11

- ✓ **Le service DIPROVAL** (propreté et valorisation des déchets) qui dépend de l'ECAA est intervenu sur plusieurs implantations et modifications de colonnes et de bacs sur différents quartiers de la Bouverie avec la société PIZZORNO à savoir :

Aux Pins Parasols sur 2 endroits, au Caloussu, au Lou Paradou, au Lou Roucas et au Collet Redon.

Monsieur MARCELLIN précise que malheureusement sur le point de collecte des Cistes le problème d'incivilité persiste encore...

Monsieur GNERUCCI annonce que le lavage des bacs OM a été effectué en mars et avril dernier et que le prochain aura lieu en septembre.

Demande d'une personne de l'assemblée pour qu'une révision de la fréquence des tournées de ramassage des ordures soit amplifiée sur le quartier des Arquets car les poubelles débordent trop souvent ou voir pour qu'un nouveau point de collecte puisse être installé.

Monsieur GNERUCCI explique que les tournées de ramassage sont établies selon un marché avec l'entreprise retenue et que les demandes au cas par cas ne peuvent s'ajouter à celui-ci.

Par contre il invite ces personnes à le contacter pour une visite de terrain afin de pouvoir installer éventuellement un nouveau point de collecte qui n'incitera à aucun dépôt sauvage comme ce fût le cas récemment sur ce quartier.

Des riverains présents ce soir dans le public en profitent pour remercier le travail effectué cette semaine sur le réaménagement du point de collecte de la Combe d'Azur en étroite collaboration avec les riverains, la ville, l'ECAA et l'entreprise Pizzorno.

✓ **Information Guichet Unique :**

Le service « Population » s'adapte à vos besoins, Madame Bouvard annonce que depuis le 7 juin, les services de l'Etat Civil et du Guichet Unique accueillent les concitoyens tous les samedis matin de 8h00 à 12h00 en mairie d'Honneur au village pour faire une démarche administrative de type :

- Délivrance de titres d'identité
- Dépôt de dossiers d'Etat Civil
- Inscriptions aux activités scolaires et périscolaires

Profitez de cette nouvelle plage horaire pour effectuer vos formalités en toute tranquillité !

Monsieur GNERUCCI tient à rappeler avec Monsieur SERGEANT, surtout avant la saison d'été, que la commune est dotée d'un **dispositif « Vigilance Citoyenne »** en étroite collaboration avec la Gendarmerie. Ce dispositif est fondé sur la solidarité et la surveillance de voisinage permettant ainsi d'améliorer la réactivité des forces de sécurité et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Pour plus de renseignements sur ce dispositif, Mr SERGEANT invite les concitoyens à se rendre sur le site de la ville puis sur l'onglet votre ville puis sur l'onglet sécurité puis sur l'onglet Dispositif de participation citoyenne.

Madame BOUVARD précise que les coordonnées des référents citoyens figurent aussi dans Popvox à l'objet « actualités ».

De même Monsieur GNERUCCI que depuis 2008, la Police Municipale assure une mission de proximité à travers « L'Opération Tranquillité Vacances ». Ce dispositif a pour objectif d'assurer la surveillance des résidences principales dont les propriétaires auront signalé leur absence à la Police Municipale pendant leurs vacances. Ce service est gratuit. Le signalement de votre absence se déclare à travers un formulaire qui permettra d'informer la Police Municipale sur les domiciles laissés momentanément vacants, afin d'organiser des passages plus réguliers et des patrouilles plus ciblées.

Demande d'une personne de l'assemblée pour que les feux d'artifice privés cessent dans le quartier des Arquets surtout dans cette période de sécheresse et donc de risque incendie.

Monsieur GNERUCCI invite les personnes, dès que le feu d'artifice naissant est constaté, à saisir directement par téléphone la Police Municipale qui prendra acte de cette infraction même si elle est terminée.

Pour rappel numéro unique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 04.98.11.36.80

✓ **Festivités de la saison estivale sur notre quartier :**

Le 02 juillet : Cinéma en plein air, place des Félibres qui a rencontré un franc succès hier au soir !!

Le 04 Juillet : Fête de la Jeunesse au complexe Calandri

Le 12 Juillet : Concert du groupe AIOLI au complexe Calandri

Le 22 Juillet : les Voix Départementales au complexe Calandri

Le 08 Août : Fête de la Bière et Karaoké a complexe Calandri

Le 13 Août : FESTIV'ARTS 2 RUE place des Félibres

Le 07 septembre : Carrefour des associations au complexe Calandri

Madame BOUVARD tient à remercier au nom de la commune tous les conseillers et les 2 vice-présidents pour leur participation active et leur implication constructive afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie du quartier.

Pour clôturer cette rencontre, Monsieur GNERUCCI invite l'assemblée à poursuivre les échanges autour d'un apéritif amical.

La séance se termine à 20h00.